

Compte rendu du CTE du 17 Novembre 2021



Étaient présents :

Pour la direction : S. Le MOING, V. BOURQUART, S. ROUVERON, B ANTIC, P Lafaye, E Lafond

Pour l'Alliance du Trèfle : Philippe MARCEL et Franck CAYSSIALS.

PV et Secrétaire de séance :

Le PV du dernier CTE est approuvé et Philippe MARCEL est nommé secrétaire de séance

Point 1 : point d'activité (effectué par S. Le Moing)

2022 sera une année de forte activité, le budget initial voté en CA prévoit un effectif de 2376 ETPT ce qui représente une augmentation de plus de 10% par rapport à 2021 (2183 ETPT).

L'activité emploi sera très importante :

La baisse d'activité de certaines aides étant largement compensée par l'arrivée de nouveaux dispositifs ou la montée en puissance d'autre.

- Le dispositif aide à l'embauche des jeunes est arrêté en 2022, l'activité » sera donc résiduelle.
- Le nombre de dossiers Activité Partielle est fortement réduit du fait de la levée de certaines mesures sanitaires, mais un gros travail reste à faire au niveau des contrôles anti-fraude.
- L'aide à l'alternance aura un niveau équivalent à 2021
- Un contrat engagement jeunes (nom officiel pas encore défini) va se substituer au PACEA-garantie jeunes, le volume d'activité va augmenter. Ce dispositif permet à l'ASP de se positionner par rapport au monde de la formation, car beaucoup d'acteurs sont associés à cette action.
- Le SEGUR de la SANTE ouvert en novembre 2021 va monter en puissance et les effectifs seront attribués en conséquence.
- Le Service National Universel change d'échelle : on passera de 2500 dossiers en 2021 à 50 000.
- le CSE (Contribution Energie) entre lui en régime de croisière, mais une incertitude demeure sur le rythme d'arrivée des dossiers.

L'ASP a la capacité globale pour gérer ses aides, mais les DR devront faire preuve de réactivité face aux pointes d'activité et savoir ajuster leur capacité.

Le siège a les effectifs d'ingénierie nécessaires pour moderniser les logiciels NOE SYLAE et APART mais devra trouver un équilibre entre titulaires et CDD.

Le schéma classique d'un socle de titulaires épaulés ponctuellement par des CDD de courte durée est bousculé par la durée des projets (2 ou 3 ans).

Cela nécessite l'intervention de CDD longue durée pas facile à recruter que l'on ne pourra certainement pas titulariser bien que des discussions soient en cours avec les tutelles...

L'activité agricole et de contrôle sera aussi soutenue :

L'Etat attend la même qualité de prestation qu'en 2021 au niveau des contrôles malgré le retour à 5% du taux de contrôles (abaissé à 3%) en 2021 et surtout la préparation de la nouvelle PAC 2023.

En 2022 les contrôles à blanc de la nouvelle PAC seront réalisés grandeur nature dans toutes les DR. (63 ETPT sont inscrit au budget).

Il faudra se répartir les rôles entre les DDT qui restent l'interface avec les agriculteurs (photos géo-localisées) et les DR ASP qui sont compétentes sur la photo-interprétation et les retours terrain. Bien que

Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture EFA-CGC – ASP, 2 rue du Maupas, 87040 Limoges Cedex 1 tél. 06 77 88 97 64 mél. efa-cgc@asp-public.fr	Syndicat des agents du ministère chargé de l'Agriculture et ses Établissements CFTC- MAE - 12, rue Henri Rol-Tanguy 93555 Montreuil Cedex tél. 06 34 23 84 44 mél. cftc-mae@asp-public.fr
---	---

Compte rendu du CTE du 17 Novembre 2021



les tâches à réaliser soient différentes, le PDG pense que le volume d'activité devrait être équivalent à ce que l'on connaît actuellement.

Le nouveau logiciel ISIS est conçu de façon à ce que tous les intervenants (ASP/DDT/opérateurs) puissent y avoir accès.

Question des OS :

- **Les contrôles à blanc prévus dans les DR en 2021 auront-ils lieu ?**
les contrôles à blanc 2021 ont débuté au siège et se poursuivront en DR en décembre 2021-janvier 2022.
- **Le retour à un taux de contrôle à 5% sera-t-il rétroactif ?**
Il n'y aura pas de rattrapage sur les contrôles 2021
- **L'ASP est-elle concernée par le transfert du FEADER de l'Etat aux régions et y aura-t-il mise en place d'un plan de restructuration ?**
Les tâches de contrôles sur place restent à l'ASP, mais les contrôles administratifs seront réalisés par les régions. Ce qui représente à terme environ 20 ETPT.
- Il est beaucoup trop tôt pour s'interroger sur la mise en place d'un plan de restructuration. En effet, pendant encore deux ans l'essentiel des dossiers SIGC relèveront du RDR3.
- Les éventuels transferts ne concerneront que les agents effectuant uniquement des tâches de contrôles RDR4.

Point 2 : vote sur la décision relative à l'organisation générale de l'ASP.

La décision est purement formelle, il faut remplacer dans la décision DIT par DNSI et supprimer la référence à la MGSSI.

Question des OS :

Avenir du SCEI ? C'est en effet un sujet de réflexion, la direction reviendra vers les OS lorsqu'un projet sera mur.

Résultat du vote : avis rendu positif :

Abstention FSU (2 voix) Pour Alliance du Trèfle /CGT/CFDT (8 voix)

Point 3 : vote sur la décision relative aux jours de fermeture de l'agence en 2022.

Au regard du calendrier seule trois dates sont envisagées :

- Le vendredi 27 Mai
- Le vendredi 15 Juillet
- Le lundi 31 Octobre

Résultat du vote : avis rendu positif :

Abstention CGT (3 voix) Pour Alliance du Trèfle/FSU/CFDT (7 voix)

Point 4 : Réorganisation territoriale de l'Agence (traité par V. BOURQUART et B. ANTIC)

Les fusions de directions régionales se déroulent selon le principe de subsidiarité et sont des constructions régionales. Différentes méthodes de concertations ont été appliquées selon les sites. Il n'y a pas de calendrier contraint bien qu'il soit souhaité que les opérations soient effectuées avant 2023.

Les préfigureurs désignés n'ont pas d'autorité hiérarchique, les autres DR prennent toute leur place dans les dispositifs. Le rôle du préfigureur consiste à piloter les opérations et à veiller à l'implication des agents.

Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture
EFA-CGC – ASP, 2 rue du Maupas, 87040 Limoges Cedex 1
tél. 06 77 88 97 64
mél. efa-cgc@asp-public.fr

Syndicat des agents du ministère chargé de l'Agriculture et ses
Établissements
CFTC- MAE - 12, rue Henri Rol-Tanguy 93555 Montreuil Cedex
tél. 06 34 23 84 44
mél. cftc-mae@asp-public.fr

Compte rendu du CTE du 17 Novembre 2021



4 Directions interrégionales (DIR) dont le siège sera situé sur le site ayant le plus fort effectif d'agents titulaires seront créées :

- Antilles Guyane siège : Pointe à pitre (Guadeloupe).
- Océan indien siège : Saint Clotilde (Réunion)
- Bretagne Pays de Loire siège : Rennes
- Centre IDF siège : Orléans

En métropole, les directeurs interrégionaux seront épaulés par un Directeur Régional Adjoint de plein exercice basé sur l'autre site de la DIR. En outre-mer, ils porteront le titre de Directeurs Territoriaux délégués

Initialement rejeté par la direction, l'arrêté de restructuration demandé par les OS sera mis en œuvre (vote favorable du Conseil d'Administration). Il concernera les agents encadrants (DR/DRA/chef de service/chef de secteur et leurs adjoints) sera publié afin de permettre à ces derniers de pouvoir bénéficier selon leur situation des actions suivantes :

- Prime de restructuration
- Allocation d'aide à la mobilité du conjoint
- Indemnité de départ volontaire
- Complément indemnitaire d'accompagnement.

Question des OS :

Le calendrier de fusion :

Les OS ont bien noté le caractère non hiérarchique du préfigurateur et l'absence d'une date de fusion clairement imposée. Ils regrettent cependant une certaine bousculade au niveau du calendrier dans certaines DR et surtout une grande confusion au niveau de la diffusion de l'information aux agents.

Le périmètre de l'arrêté de restructuration :

- **L'Alliance du Trèfle a proposé d'étendre le périmètre de l'arrêté de restructuration aux RAF ou CIDR afin de faire bénéficier de ce statut protecteur ceux qui ne se retrouveraient pas dans les nouvelles organisations.**
- La DRH a réaffirmé que les postes de CIDR et les RAF n'étaient pas concernés par la fusion des DR. et ne souhaite pas envoyer un mauvais signal aux intéressés en les rajoutant dans le périmètre.
- **L'alliance du trèfle s'est félicité d'avoir eu raison trop tôt en parlant de préfigurateur et a souligné (comme les autres OS) que l'information descendante ne permettait pas une implication des agents, autres que ceux participants aux travaux. Les interrogations restent pour beaucoup les mêmes que celles soulevées il y a 6 mois.**

Point 5 : télétravail (présenté par S ROUVERON)

Tous les ministères sont invités à négocier avec les OS un projet d'accord sur le télétravail qui sera ensuite décliné au niveau de ses opérateurs dont l'ASP.

Au 15 novembre, 79% des agents de l'établissement télé-travaillaient. Ce pourcentage atteint les 89% au siège et 75% en DR.

<p>Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture EFA-CGC – ASP, 2 rue du Maupas, 87040 Limoges Cedex 1 tél. 06 77 88 97 64 mél. efa-cgc@asp-public.fr</p>	<p>Syndicat des agents du ministère chargé de l'Agriculture et ses Établissements CFTC- MAE - 12, rue Henri Rol-Tanguy 93555 Montreuil Cedex tél. 06 34 23 84 44 mél. cftc-mae@asp-public.fr</p>
---	---

Compte rendu du CTE du 17 Novembre 2021



Les prochaines échéances seront :

- La publication de l'arrêté de 2022 toujours dans l'attente d'un décret sur le positionnement d'office par l'employeur d'agents en télétravail.
- La signature entre l'ASP et les OS d'un accord.
- Le lancement et l'exploitation d'une enquête sur le télétravail
- Lancement campagne 2022 à compter de septembre.

Question des OS :

Problème d'interprétation des textes :

L'alliance du Trèfle a signalé une grande disparité dans les DR quant à l'interprétation des textes.

Certains managers influent sur les demandes des agents en édictant des règles particulières :

- Lorsque l'on déclare par exemple que le nombre de jours télé-travaillés possible est de un par semaine il est rare que les agents osent en demander trois. Cela fausse la situation réelle des accords et refus, ces derniers étant minimisés. Cette pratique exonère les « managers » de justifier objectivement leurs décisions de refus.
- Lorsque l'on globalise le nombre de jours travaillés au niveau de la DR, on n'offre pas de souplesse au niveau des services.

Questions diverses

Les OS ont unanimement regretté la tendance à utiliser MyAsp comme vecteur unique de communication alors que beaucoup d'agent ne l'utilisent pas et se trouve ainsi privé d'informations importantes.

Prochain CTE le 16 décembre 2021.

Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture
EFA-CGC – ASP, 2 rue du Maupas, 87040 Limoges Cedex 1
tél. 06 77 88 97 64
mél. efa-cgc@asp-public.fr

Syndicat des agents du ministère chargé de l'Agriculture et ses Établissements
CFTC- MAE - 12, rue Henri Rol-Tanguy 93555 Montreuil Cedex
tél. 06 34 23 84 44
mél. cftc-mae@asp-public.fr